

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00443

PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE DEMARCHES PARTICIPATIVES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES COLLECTIFS SUR 3 SITES DE LA METROPOLE (LA CHAPELLE A ANDREZIEUX, JEAN JAURES A LA RICAMARIE ET RUE OFFENBACH A SAINT-ETIENNE) - AVENANT A LA CONVENTION 2019 A 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210044310

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE DEMARCHES PARTICIPATIVES POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES COLLECTIFS SUR 3 SITES DE LA METROPOLE (LA CHAPELLE A ANDREZIEUX, JEAN JAURES A LA RICAMARIE ET RUE OFFENBACH A SAINT-ETIENNE) - AVENANT A LA CONVENTION 2019 A 2021

Le Bureau métropolitain réuni en séance le 07 mars 2019 a validé une participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 30 000 € sur un montant total de dépenses de 83 736 € pour l'opération suivante : Démarches participatives pour l'aménagement des espaces collectifs sur 3 sites en quartier politique de la ville (QPV) de l'agglomération : La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon, Jean Jaurès à La Ricamarie et rue Offenbach à Saint-Etienne Montreynaud.

Pour cette opération, une convention a été signée par Saint-Etienne Métropole avec Loire Habitat. Cette convention qui a été notifiée le 23 avril 2019 précise notamment les modalités de versement de la participation financière accordée.

L'article 5 de ladite convention stipule que le délai de début d'opération est de 12 mois et que le délai de fin d'opération est de 24 mois à compter de sa notification.

Loire Habitat a informé Saint-Etienne Métropole qu'il souhaitait obtenir un délai supplémentaire de 12 mois pour fournir l'ensemble des pièces et justificatifs pour l'obtention du solde de la subvention, soit le 23 avril 2022. Cette demande est liée aux circonstances exceptionnelles entraînées par la mise place des mesures sanitaires associées à la pandémie de Covid-19.

L'objet du présent rapport est de valider la signature d'un avenant modifiant l'article 5 de la convention initiale permettant à Loire Habitat de solder l'opération dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la convention initiale.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant modifiant l'article 5 de la convention initiale relative à l'opération : Démarches participatives pour l'aménagement des espaces collectifs sur 3 sites en quartier politique de la ville de l'agglomération : La Chapelle à Andrézieux-Bouthéon, Jean Jaurès à La Ricamarie et rue Offenbach à Saint-Etienne Montreynaud ;**

- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention financière correspondante.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU